

Municipalité de Saint-Amable
Province de Québec
Comté de Verchères

À une séance ordinaire du conseil municipal, tenue le 1^{er} avril 2014, à 20 h, à la salle Simon Lacoste du complexe municipal, situé au 575, rue Principale.

À laquelle étaient présent(e)s, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire François Gamache, messieurs les conseillers Dominic Gemme, Mario McDuff et Pierre Vermette ainsi que mesdames les conseillères Monique Savard, Clairette Gemme McDuff et Nathalie Poitras.

Étaient absent(e)s : Aucun

Étaient également présent(e)s : La directrice générale, Mme Carmen McDuff et le greffier, Me Daniel Brazeau.

Ouverture de la séance par le président de l'assemblée.

L'ouverture de la séance est faite pour monsieur le maire François Gamache.

52-04-14 **Adoption de l'ordre du jour de la séance.**

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Vermette, appuyé par monsieur le conseiller Mario McDuff et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour, tel que proposé. L'item « Varia » restera ouvert jusqu'à la fin.

Adoptée

53-04-14 **Approbation du procès-verbal de la séance de mars 2014.**

Il est proposé par madame la conseillère Monique Savard, appuyé par madame la conseillère Nathalie Poitras et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver le procès-verbal de la séance du conseil de mars 2014, tel que rédigé.

Adoptée

54-04-14 **Approbation des comptes du mois.**

Je soussignée certifie par la présente, qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses et engagements de fonds décrits dans les listes ci-jointes, et dont le sommaire apparaît ci-après :

Engagements 2014 (106 commandes)	553 828,16 \$
Dépenses du rapport 2014 (126 factures)	131 229,66 \$
Salaires 2014 (périodes 5 et 6)	215 863,20 \$
Total	900 921,02 \$

Signé ce 1er jour d'avril 2014.

Carmen McDuff, directrice générale

CONSIDÉRANT les dépenses et engagements de fonds dont les listes sont jointes aux présentes, lesquelles listes indiquent les montants de chaque dépense ou engagement, sa description, le nom du fournisseur, la date de la dépense ou engagement et de son échéance, ainsi que les codes budgétaires où elles sont imputées;

CONSIDÉRANT le certificat de crédits suffisants émis par la secrétaire-trésorière relativement à ces dépenses et engagements de fonds;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Dominic Gemme, appuyé par madame la conseillère Nathalie Poitras et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

- 1^o d'autoriser lesdites dépenses et engagements de fonds indiqués sur les listes jointes à la présente.
- 2^o d'autoriser le paiement des dépenses tel qu'indiquées sur la liste jointe à la présente, suivant les dates d'échéance indiquées.

Adoptée.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Une cérémonie spéciale a lieu pour souligner la Proclamation du Mois de la lecture, dirigée par Mme la conseillère Nathalie Poitras, qui en explique le déroulement.

Il y aura une courte présentation sur l'importance de la lecture par chacun des enfants ambassadeurs, lesquels ont été désignés par leur école ou CPE. Des signatures, photos et remise d'épinglettes suivront.

Pour le CPE Miel et Melon, l'événement a déjà eu lieu sur place, plus tôt en journée.

Mme Poitras présente Julia-Rose, 5 ans, du CPE la Passerelle, laquelle procède à sa présentation.

Mme Poitras présente Marie-Eve, étudiante de 5^e année de l'École de l'Odyssée, laquelle procède à sa présentation.

Mme Poitras présente Camille, étudiante de 5^e année de l'École de l'Envolée, laquelle procède à sa présentation.

Mme Poitras présente Maggie, étudiante de 6^e année de l'École Le Sablier, laquelle procède à sa présentation.

Mme Poitras présente Gabriel, étudiant de 2^e secondaire de l'École François-Williams, lequel procède à sa présentation.

En conclusion, Mme Poitras tient à remercier le comité ÉLÉ et l'appui formidable reçu de tous les intervenants, et sans qui cet événement n'aurait pu avoir lieu.

55-04-14

Proclamation du Mois de la lecture.

CONSIDÉRANT l'ampleur de la mobilisation et des croyances des intervenants dans la communauté Amablienne qui travaillent de près ou de loin avec nos enfants;

CONSIDÉRANT l'importance de stimuler et de maintenir l'intérêt pour la lecture et l'écriture auprès de nos enfants dès leur plus jeune âge;

CONSIDÉRANT le fait que la lecture a des bienfaits sur la santé, l'estime de soi et le développement de nos enfants;

CONSIDÉRANT l'immense succès des activités du Mois de la lecture de l'année dernière;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Nathalie Poitras, appuyé par monsieur le conseiller Pierre Vermette et résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE DÉCLARER avril 2014, le Mois de la lecture à Saint-Amable;

DE SOULIGNER la contribution des intervenants du milieu, les CPE, les écoles, les organismes et la Municipalité, pour faire du mois d'avril un mois riche en expériences de lecture et d'écriture;

D'INVITER toute la population à se renseigner sur les activités du Mois de la lecture auprès de votre bibliothèque municipale, dans vos écoles, dans vos CPE et tout autre organisme qui a à cœur le développement des enfants, de témoigner votre solidarité au déroulement de cet événement et de soutenir les efforts de nos intervenants dans la communauté au renforcement de la collectivité partout dans la Municipalité.

Adoptée.

56-04-14

Proclamation du Mois de la jonquille.

CONSIDÉRANT QUE la Société canadienne du cancer est constituée depuis 1938 et qu'elle est reconnue pour ses actions et sa lutte contre le cancer;

CONSIDÉRANT QUE les actions de la Société canadienne du cancer contribuent à l'amélioration de la qualité de vie des nombreuses personnes touchées par cette terrible maladie et rendent possible la lutte contre le cancer;

CONSIDÉRANT QUE le mois d'avril est maintenant le Mois de la Jonquille, et que la Société canadienne du cancer lance annuellement un vaste mouvement de solidarité au Québec pour changer le cours des choses et aider des dizaines de milliers de Québécois et Québécoises dans leur combat;

CONSIDÉRANT QUE la jonquille est le symbole de vie de la Société canadienne du cancer dans la lutte courageuse que nous menons ensemble contre le cancer;

CONSIDÉRANT QUE soutenir les activités du Mois de la jonquille, c'est se montrer solidaire envers les proches touchés par la maladie, affirmer son appartenance à un groupe de citoyens qui lutte contre le cancer et unir sa voix à celle de la Société canadienne du cancer pour dire que nous sommes « Avec vous. Contre les cancers. Pour la vie. »;

CONSIDÉRANT QUE l'argent recueilli pendant le Mois de la jonquille fait une

réelle différence et contribue à aider la Société canadienne du cancer à financer des projets de recherche qui sauveront des vies, à offrir de l'information récente et fiable sur le cancer, à fournir des services de soutien à la communauté, à mettre en place des programmes de prévention et à militer activement afin d'obtenir du gouvernement des lois et politiques publiques qui protègent la santé des Québécois et Québécoises;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Clairette Gemme McDuff, appuyé par monsieur le conseiller Pierre Vermette et résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE DÉCRÉTER le mois d'avril, Mois de la jonquille;

QUE le conseil municipal encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

Adoptée.

57-04-14

Autorisation de signature – Modification à la convention collective des cols blancs de la Municipalité.

CONSIDÉRANT l'entente de principe intervenue avec le Syndicat des cols blancs de la Municipalité le 21 mars 2013 et la convention collective ensuite signée, le tout conformément à une résolution conseil municipal datée du 2 avril 2013 et portant le numéro 94-04-13;

CONSIDÉRANT qu'il avait été également convenu de la nécessité de prendre entente avant le 31 décembre 2015 avec le Syndicat des cols blancs de la Municipalité, afin d'établir une structure salariale tenant compte de la restructuration du Service de l'urbanisme de la Municipalité;

CONSIDÉRANT qu'une telle entente est intervenue et qu'il y a lieu de mandater des représentants de la Municipalité afin de signer ladite entente et ce, conditionnellement à l'acceptation de celle-ci par les salariés concernés;

CONSIDÉRANT le rapport de recommandation de la directrice générale de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Monique Savard, appuyé par monsieur le conseiller Mario McDuff et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER M. le maire François Gamache, ou en son absence le maire suppléant, M. Mario McDuff, ainsi que la directrice générale, Mme Carmen McDuff, ou en son absence la directrice du Service de la trésorerie, Mme Josée Desmarais, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Amable, tout document de modification à la convention collective des cols blancs de la Municipalité donnant effet aux présentes.

Adoptée.

COMMUNICATIONS

58-04-14

Autorisation de dépôt d'un dossier de candidature – Accréditation à titre de Municipalité amie des enfants (MAE).

CONSIDÉRANT la croissance continue de la Municipalité de Saint-Amable et le nombre particulièrement élevé de jeunes familles avec enfants qui l'habitent en comparaison avec les moyennes provinciales;

CONSIDÉRANT la volonté manifestée et les démarches entreprises par la Municipalité afin de devenir une Municipalité amie des enfants (MAE);

CONSIDÉRANT en ce sens le Dossier de candidature pour l'accréditation MAE préparé et le rapport de recommandation déposé par l'agente de communication de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Vermette, appuyé par madame la conseillère Nathalie Poitras et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER ET D'APPROUVER le dépôt du Dossier de candidature pour l'accréditation Municipalité amie des enfants (MAE) préparé par l'agente de communication de la Municipalité, Mme Mélanie Waldhart, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Amable;

DE CONFIRMER formellement l'engagement de la Municipalité de Saint-Amable à mettre en place, dans un délai de trois (3) ans, les trois (3) intentions figurant audit Dossier de candidature pour l'accréditation MAE;

DE CONFIER le suivi de la mise en place des trois (3) intentions de l'accréditation MAE au Comité consultatif de la politique familiale.

Adoptée.

GREFFE

59-04-14

Autorisation de signature – Délégation de pouvoirs à la Ville de Varennes – Projet de Centre multisports régional.

ATTENDU QUE l'article 14.3 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1) permet à une municipalité de conclure une entente avec une autre municipalité dans le but d'accomplir en commun une demande de soumission pour l'adjudication de contrats;

ATTENDU QUE l'article 14.4 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1) permet de déléguer à une autre municipalité tout pouvoir nécessaire à l'exécution de l'entente;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Amable projette de conclure une entente intermunicipale afin de créer une Régie intermunicipale avec les villes de Varennes et de Sainte-Julie, le tout pour la création d'un Centre multisports régional (ci-après le «Centre»);

ATTENDU QUE ce Centre serait situé sur le territoire de la Ville de Varennes;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Amable désire déléguer le pouvoir de demander les soumissions relatives à la conception d'un tel Centre à la Ville de Varennes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Monique Savard, appuyé par monsieur le conseiller Mario McDuff et résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE déléguer à la Ville de Varennes le pouvoir de procéder aux appels d'offres nécessaires à la conception dudit Centre multisports régional;

QUE pour permettre à la Ville de Varennes de préparer ses documents d'appels d'offres, la Municipalité de Saint-Amable s'engage à lui fournir toutes les informations qui lui seront nécessaires;

QUE si la Ville de Varennes adjuge un contrat, la Municipalité de Saint-Amable s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec l'entrepreneur à qui le contrat est adjugé;

D'AUTORISER le maire, M. François Gamache ou en son absence le maire suppléant, M. Mario McDuff et la directrice générale, Mme Carmen McDuff ou en son absence le greffier, Me Daniel Brazeau, à signer, pour et au nom de la Municipalité, toute entente permettant d'accomplir une telle demande de soumissions ainsi que tout document donnant effet aux présentes;

QUE copie de la présente résolution soit transmise à la Ville de Varennes ainsi qu'à la Ville de Sainte-Julie.

Adoptée.

SERVICE INCENDIE

S/O.

SERVICE DES LOISIRS CULTURELS

60-04-14

Programme « Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes » – Autorisation de dépôt d'une demande d'aide financière et désignation de mandataire aux fins du projet.

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière à être transmise au Ministère de la Culture et des Communications dans le cadre du programme « Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes »;

CONSIDÉRANT le rapport de recommandation de la directrice du Service des loisirs culturels;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Monique Savard, appuyé par monsieur le conseiller Dominic Gemme et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la directrice du Service des loisirs culturels, Mme France Therrien, à procéder à la production et au dépôt d'une demande d'aide financière au Ministère de la Culture et des Communications dans le cadre du programme « Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes », le tout pour et au nom de la Municipalité de Saint-Amable;

DE DÉSIGNER la directrice du Service des loisirs culturels, Mme France Therrien, comme mandataire de la Municipalité de Saint-Amable aux fins de ce projet, y compris pour la signature, pour et au nom de la Municipalité, de toute convention d'aide financière ou autre document requis pour donner effet aux présentes.

Adoptée.

61-04-14

Rapport annuel sur l'acquisition de livres par les acheteurs institutionnels, états financiers 2013 de la Bibliothèque municipale et

enquête annuelle sur les bibliothèques municipales – Autorisation et mandat quant à leur dépôt au Ministère de la Culture et des Communications.

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière à être transmise par la Municipalité de Saint-Amable au Ministère de la Culture et des Communications, dans le cadre du programme « Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes »;

CONSIDÉRANT le rapport de recommandation de la directrice du Service des loisirs culturels;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Monique Savard, appuyé par madame la conseillère Nathalie Poitras et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER ET DE DONNER MANDAT à la directrice du Service des loisirs culturels, Mme France Therrien, afin qu'elle procède à la transmission et au dépôt des documents requis, incluant le rapport annuel sur l'acquisition de livres par les acheteurs institutionnels, les états financiers 2013 de la Bibliothèque municipale et l'enquête annuelle sur les bibliothèques municipales, le tout au bénéfice du Ministère de la Culture et des Communications.

Adoptée.

SERVICES DES LOISIRS SPORTIFS

S/O.

SERVICES TECHNIQUES

62-04-14

Autorisation de paiement de travaux supplémentaires – Contrat d'entretien des patinoires – APP-13-052-TP.

CONSIDÉRANT l'appel d'offres sur invitation APP-13-052-TP – Entretien et surveillance des patinoires – Saison 2013-2014 avec option de renouvellement et l'adjudication dudit contrat par résolution du conseil datée du 10 septembre 2013 et portant le numéro 234-09-13, à l'entreprise Paysagiste Martin Belleville Inc., pour un montant total de 33 342,75\$, taxes incluses pour la saison de glace 2013-2014;

CONSIDÉRANT les conditions climatiques de l'hiver 2013-2014, lesquelles ont permis une préparation et ouverture hâtive des glaces et d'en reporter la fermeture après la semaine de relâche scolaire, ce qui ne s'était pas vu depuis plusieurs années;

CONSIDÉRANT que le contrat d'entretien des patinoires avait été conclu sur la base d'une saison de glace (entretien et surveillance) de 10 semaines, alors que la saison de glace 2013-2014 a plutôt duré près de 14 semaines, soit presque 4 semaines additionnelles;

CONSIDÉRANT que ces travaux d'entretien et de surveillance supplémentaires de l'adjudicataire ont été autorisés par le directeur des Services techniques, leur paiement devant se calculer au prorata, en prenant

pour base le coût d'adjudication (entretien et surveillance) réparti sur 10 semaines;

CONSIDÉRANT que sur cette base, le coût des travaux additionnels autorisés (entretien et surveillance) totalise 12 675,98\$ taxes incluses, portant le coût total du contrat à 46 018,73\$ taxes incluses pour la saison 2013-2014;

CONSIDÉRANT le rapport de recommandation du directeur des Services techniques de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Mario McDuff, appuyé par monsieur le conseiller Pierre Vermette et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER le directeur des Services techniques de la Municipalité, M. Michel Hugron, à procéder à un paiement pour travaux additionnels d'un maximum de 12 675,98\$ taxes incluses à Paysagiste Martin Belleville Inc., adjudicataire de l'appel d'offres sur invitation sur invitation APP-13-052-TP – Entretien et surveillance des patinoires – Saison 2013-2014 avec option de renouvellement, portant le montant total payable pour la saison de glace 2013-2014 à 46 018,73\$ taxes incluses;

D'AUTORISER au besoin le directeur des Services techniques à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Amable, tout document jugé nécessaire pour donner effet aux présentes;

La dépense sera versée en effectuant un transfert à partir des montants qui étaient prévus pour travaux de canalisation au budget 2014.

Adoptée.

63-04-14

Appel d'offres public APP-14-006-TP – Entretien de parcs et espaces verts pour les années 2014, 2015 et 2016 (coupe de gazon) – Adjudication du contrat.

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public pour l'entretien des parcs et espaces verts de la Municipalité pour 2014, 2015 et 2016 (coupe de gazon) – APP-14-006-TP – mené par les Services techniques pour et au nom de la Municipalité;

CONSIDÉRANT la réception de sept (7) soumissions;

CONSIDÉRANT que suite à l'étude desdites soumissions réalisée par les Services techniques, il est constaté que le plus bas soumissionnaire, Services Paysagers Martin Gagné Inc., est conforme;

CONSIDÉRANT le rapport de recommandation du directeur des Services techniques de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Dominic Gemme, appuyé par madame la conseillère Clairette Gemme McDuff et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ADJUGER le contrat pour l'entretien des parcs et espaces verts de la Municipalité pour 2014, 2015 et 2016 (coupe de gazon) – APP-14-006-TP – à l'entreprise Services Paysagers Martin Gagné Inc., le tout aux conditions figurant aux documents de soumission et pour un montant total de 38 767,50 \$ taxes incluses (soit 12 922,50\$ taxes incluses par année de contrat);

La dépense est imputable au poste budgétaire 02-701-50-495.

Adoptée.

64-04-14

Embauche – Horticulteur aux Travaux publics.

CONSIDÉRANT l'offre d'emploi publiée pour un poste d'horticulteur aux Travaux publics de la Municipalité, la quinzaine de candidatures reçues, les six entrevues menées ainsi que la deuxième rencontre tenue par le responsable des Travaux publics et l'adjoint aux Travaux publics;

CONSIDÉRANT le rapport de recommandation du directeur des Services techniques de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Mario McDuff, appuyé par madame la conseillère Monique Savard et résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE PROCÉDER à l'embauche, effective en date du 22 avril 2014, de madame Joannie Blais au poste d'horticulteur au service des Travaux publics de la Municipalité de Saint-Amable, le tout aux conditions de la convention collective en vigueur, y incluant, le cas échéant, toute prime prévue à ladite convention.

Adoptée.

65-04-14

Appel d'offres sur invitation APP-14-009-TP – Fourniture et installation d'enseignes pour les parcs – Rejet des soumissions.

CONSIDÉRANT l'appel d'offres sur invitation APP-14-009-TP - Fourniture et installation d'enseignes pour les parcs, mené par les Services techniques de la Municipalité;

CONSIDÉRANT les cinq (5) invitations transmises et la réception de deux (2) soumissions;

Considérant, suite à l'étude des deux soumissions reçues, la non-conformité de l'une d'entre elles et l'important dépassement du prix estimé quant à l'autre d'entre elles;

CONSIDÉRANT que dans les documents de soumission transmis aux soumissionnaires et remplis par ceux-ci, il est mentionné que la Municipalité n'encourt aucune obligation envers les soumissionnaires et qu'elle n'est tenue d'accepter aucune des soumissions reçues;

CONSIDÉRANT qu'il est possible de reporter cette acquisition d'enseignes sans compromettre les services aux citoyens;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Vermette, appuyé par monsieur le conseiller Mario McDuff et résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE REJETER les soumissions reçues dans le cadre de l'appel d'offres sur invitation APP-14-009-TP - Fourniture et installation d'enseignes pour les parcs;

D'AUTORISER les Services techniques de la Municipalité de Saint-Amable à réaliser, aux conditions et au moment qui seront jugés opportuns, un nouvel appel d'offres à même de répondre aux besoins de la Municipalité.

Adoptée.

66-04-14

APP-14-021-TP – Fourniture d'une tondeuse de finition tractée – Octroi du contrat.

CONSIDÉRANT la recherche de prix effectuée par les Services techniques de la Municipalité auprès de trois (3) fournisseurs pour l'acquisition d'une tondeuse de finition tractée;

CONSIDÉRANT la réception de deux (2) offres de fournisseurs;

Considérant qu'après étude des documents reçus desdits fournisseurs, une seule des deux offres reçues est conforme aux exigences posées aux fournisseurs par la Municipalité;

CONSIDÉRANT le rapport de recommandation du directeur des Services techniques de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Mario McDuff, appuyé par madame la conseillère Clairette Gemme McDuff et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'OCTROYER le contrat APP-14-021-TP – Fourniture d'une tondeuse de finition tractée – à l'entreprise Équipements Laguë & Martin Inc., pour un montant total de 22 047,61\$, taxes incluses, ce montant se détaillant comme suit : 22 040,71\$ taxes incluses pour la tondeuse de finition tractée, plus un montant de 6,90\$ taxes incluses pour les frais de récupération des pneus.

Cette dépense sera imputable au poste budgétaire 03-310-32-725.

Adoptée.

67-04-14

Autorisation d'utilisation de chemins publics municipaux – Autorisation de demande de permis d'événement – Triathlon de Saint-Amable du 8 juin 2014.

CONSIDÉRANT l'événement Triathlon de Saint-Amable du 8 juin prochain et la demande d'utilisation de certains chemins publics transmise par le Comité triathlon pour les fins de cet événement;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité de sécurité municipale;

CONSIDÉRANT par ailleurs que le trajet proposé traverse la rue Principale à la hauteur de la rue Daniel et de la rue Hervé, ce qui causera une fermeture sporadique de la rue Principale et nécessite l'obtention d'une permission de la part du Ministère des Transports du Québec (MTQ);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Vermette, appuyé par madame le conseillère Monique Savard et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la tenue de l'événement Triathlon de Saint-Amable le 8 juin 2014 et l'utilisation des rues de la Municipalité pour cet événement, le tout conformément au trajet proposé;

D'AUTORISER la directrice du Service des loisirs sportifs, Mme Stéphanie Lacoste, à préparer, à signer et à transmettre, pour et au nom de la Municipalité, tout document requis pour les fins de cet événement, y compris une demande de permis d'événement auprès du Ministère des Transports du

Québec (MTQ) pour la fermeture sporadique de la rue Principale à la hauteur de la rue Daniel et de la rue Hervé.

Adoptée

68-04-14

Autorisation d'utilisation de chemins publics municipaux– Course 5 km du 5 ou 6 juin 2014 – École François-Williams.

CONSIDÉRANT la demande de l'école François-Williams pour la tenue d'une course de 5 km dans certaines rues de la Municipalité;

CONSIDÉRANT le trajet proposé et le partenariat intervenu avec les différents intervenants;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité de sécurité municipale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Dominic Gemme, appuyé par monsieur le conseiller Mario McDuff et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER l'école François-Williams à utiliser les rues de la Municipalité pour la tenue d'une course de 5 km, laquelle doit avoir lieu le 5 juin ou le 6 juin 2014, le tout conformément au trajet proposé.

Adoptée

69-04-14

Ministère des Transports du Québec – Permission de voirie – Autorisation de signature – Durée de 12 mois.

ATTENDU QUE toute intervention par une municipalité sur les routes de juridiction provinciale doit faire l'objet d'un permis des autorités provinciales;

ATTENDU QUE le Ministère des Transports du Québec a décidé de permettre l'émission d'une permission de voirie annuelle pour des travaux d'égouts, d'aqueduc et pour des interventions d'urgence accomplis par une municipalité et ayant lieu sur les routes de juridiction provinciale situées en territoire municipal;

ATTENDU QUE pour se prévaloir d'une telle permission de voirie annuelle, une municipalité doit adopter une résolution incorporant des engagements précis;

ATTENDU QUE l'obtention d'une telle permission de voirie annuelle est dans l'intérêt de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Dominic Gemme, appuyé par monsieur le conseiller Mario McDuff et résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE CONFIRMER QUE la Municipalité de Saint-Amable se porte garante du fait qu'elle pourrait, en cours d'année, effectuer des travaux sur les routes de juridiction provinciale pour la remise en état des éléments composant la route, pour reconstruire ces routes selon les normes du Ministère des Transports du Québec et les autres exigences particulières apparaissant dans le permis d'intervention, pour un montant estimé ne dépassant pas 10 000\$;

D'AUTORISER le directeur des Services techniques, M. Michel Hugron, le responsable des Travaux publics, M. Théo Ouellette et l'adjoint aux Travaux

publics, M. Samuel Gemme, à signer, pour et au nom de la Municipalité, le ou les permis afférents ainsi que tout autre document donnant effet aux présentes;

DE CONFIRMER QUE la présente résolution est valide pour une période de 12 mois à compter de la date de l'adoption des présentes.

Adoptée

70-04-14

Appel d'offres sur invitation APP-14-022-TP – Travaux de resurfaçage sur la rue Martin - Adjudication du contrat.

CONSIDÉRANT l'appel d'offres sur invitation APP-14-022-TP - Travaux de resurfaçage sur la rue Martin, mené par les Services techniques de la Municipalité;

CONSIDÉRANT les quatre (4) invitations transmises et la réception de quatre (4) soumissions, le plus bas soumissionnaire, Pavages Maska Inc., étant conforme;

CONSIDÉRANT le rapport de recommandation du directeur des Services techniques de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Vermette appuyé par madame la conseillère Monique Savard et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ADJUGER le contrat pour la réalisation des travaux de resurfaçage sur la rue Martin– appel d'offres APP-14-022-TP, à l'entreprise Pavages Maska Inc., le tout pour un montant total de 18 637,45\$ taxes incluses;

D'AUTORISER le directeur des Services techniques, M. Michel Hugron, à ordonner, s'il devait le juger nécessaire, la pose de pavage additionnel sur les lieux, le tout payable uniquement au(x) prix unitaire(s) figurant au cahier de soumission reçu de l'adjudicataire et pour un montant additionnel maximum de 1 362,55\$ taxes incluses, portant alors le montant total payable à l'adjudicataire en vertu dudit contrat APP-14-022-TP à un maximum de 20 000,00\$ taxes incluses.

Cette dépense sera imputable au poste budgétaire 03-310-32-721.

Adoptée

TRÉSORERIE

71-04-14

Adjudication d'une émission d'obligations à la suite des demandes de soumissions publiques.

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunt numéros **395-97, 410-97, 485-02, 580-06, 607-08, 611-08, 617-08, 696-00-2012 et 661-11**, la Municipalité de Saint-Amable souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Amable a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 15 avril 2014, au montant de 6 264 000 \$;

ATTENDU QU'à la suite de cette demande, la Municipalité de Saint-Amable a reçu les soumissions détaillées ci-dessus :

Nom du soumissionnaire	Prix offert	Montant	Taux	Échéance	Coût réel
Valeurs Mobilières Desjardins Inc.	98,5090	400 000\$	1,50	2015	2,72877%
		411 000\$	1,60	2016	
		423 000\$	1,85	2017	
		435 000\$	2,15	2018	
		4 595 000\$	2,45	2019	
Financière Banque Nationale Inc.	98,5030	400 000\$	1,50	2015	2,78316%
		411 000\$	1,65	2016	
		423 000\$	1,90	2017	
		435 000\$	2,25	2018	
		4 595 000\$	2,50	2019	
Valeurs Mobilières Banque Laurentienne Inc.	98,4340	400 000\$	1,40	2015	2,79156%
		411 000\$	1,60	2016	
		423 000\$	1,85	2017	
		435 000\$	2,20	2018	
		4 595 000\$	2,50	2019	

ATTENDU QUE l'offre provenant de Valeurs Mobilières Desjardins Inc.s'est avérée la plus avantageuse.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Dominic Gemme, appuyé par monsieur le conseiller Mario McDuff et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE l'émission d'obligations au montant de 6 264 000 \$ de la Municipalité de Saint-Amable soit adjugée à Valeurs Mobilières Desjardins Inc.;

QUE demande soit faite à ce dernier de mandater Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

QUE le maire et la secrétaire-trésorière soient autorisés à signer les obligations couvertes par la présente émission, soit une obligation par échéance;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'occupation du territoire et CDS;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la secrétaire-trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits pré-autorisés destiné aux entreprises ».

Adoptée

Résolution de concordance.

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Saint-Amable souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, un montant total de 6 264 000 \$:

RÈGLEMENTS D'EMPRUNT #	POUR UN MONTANT DE \$
395-97	3 300\$
410-97	208 500\$
485-02	1 088 800\$
580-06	282 500\$
607-08	514 000\$
611-08	1 642 400\$
617-08	1 643 500\$
696-00-2012	488 870\$
661-11	158 538\$
661-11	233 592\$

ATTENDU QUE, pour les fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces obligations sont émises.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Mario McDuff, appuyé par monsieur le conseiller Pierre Vermette et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE les règlements d'emprunt indiqués précédemment soient amendés, s'il y a lieu, afin qu'ils soient conformes à ce qui est stipulé ci-dessous, et ce, en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié antérieurement en regard desdits règlements compris dans l'émission de 6 264 000 \$;

QUE les obligations, soit une obligation par échéance, soient datées du 15 avril 2014;

QUE ces obligations soient immatriculées au nom de Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et soient déposées auprès de CDS;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et CDS;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la secrétaire-trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits pré-autorisés destinée aux entreprises »;

QUE pour effectuer les paiements aux adhérents par des transferts électroniques de fonds, CDS soit autorisée à faire des prélèvements directs, pour le paiement du principal et des intérêts, dans le compte de l'institution financière suivante :

Caisse Desjardins du Grand-Coteau
933A, Armand-Frappier
Sainte-Julie (Québec) J3E 2N2;

QUE les intérêts soient payables semi-annuellement, le 15 avril et le 15 octobre de chaque année;

QUE les obligations ne soient pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (chapitre D-7);

QUE les obligations soient signées par le maire et la secrétaire-trésorière. La Municipalité de Saint-Amable, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authenticateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

Adoptée

73-04-14

Résolution de courte échéance.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Mario McDuff,
APPUYÉ monsieur le conseiller Dominic Gemme
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE, pour réaliser l'emprunt au montant total de 6 264 000 \$, effectué en vertu des règlements numéros **395-97, 410-97, 485-02, 580-06, 607-08, 611-08, 617-08, 696-00-2012 et 661-11**, la Municipalité de Saint-Amable émette des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de :

cinq (5) ans (à compter du 15 avril 2014); en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2020 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt numéros **485-02, 580-06, 607-08, 611-08, 617-08, 696-00-2012 et 661-11**, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

Adoptée

URBANISME

74-04-14

Demande de dérogation mineure numéro 2014-003-DM – 632, rue Étienne.

***Les citoyens présents sont invités à se faire entendre par le conseil sur cette demande.
Aucun citoyen ne se manifeste.***

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure présentée par le requérant, lequel souhaite régulariser la localisation d'un garage détaché construit en 1985. La marge latérale droite est de 0,63 m, alors que la marge latérale droite minimale est de 1,00 m (marge latérale gauche insuffisante de 0,37 m), le tout tel qu'illustré au plan numéro 2144 produit par Marcel Pineault, arpenteur-géomètre, en date du 11 mars 2011.

CONSIDÉRANT l'avis public donné conformément aux dispositions de l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure porte sur l'article 173 [12] du règlement de zonage numéro 712-00-2013.

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la minute 428-05-14, le Comité Consultatif d'Urbanisme a recommandé au conseil municipal d'accepter la dérogation mineure proposée, avec la condition suivante :

- Que le réservoir d'huile annexé au garage détaché soit enlevé au plus tard le 31 juillet 2014;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Mario McDuff, appuyé par madame la conseillère Monique Savard et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Amable accepte et accorde la demande de dérogation mineure numéro 2014-003-DM – 632 rue Étienne, visant à régulariser la localisation d'un garage détaché construit en 1985. La marge latérale droite est de 0,63 m, alors que la marge latérale droite minimale est de 1,00 m (marge latérale gauche insuffisante de 0,37 m), le tout tel qu'illustré au plan numéro 2144 produit par Marcel Pineault, arpenteur-géomètre, en date du 11 mars 2011, mais à la condition suivante :

- Que le réservoir d'huile annexé au garage détaché soit enlevé au plus tard le 31 juillet 2014;

Le terrain porte les numéros de lots 187-18 et 188-75 au cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Julie, dans la zone H-72.

Adoptée

75-04-14

Demande de dérogation mineure numéro 2014-004-DM – 541, rue Charbonneau.

***Les citoyens présents sont invités à se faire entendre par le conseil sur cette demande.
Aucun citoyen ne se manifeste.***

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure présentée par le requérant, lequel souhaite permettre la localisation des cases de stationnement à 0,0 m de la ligne avant, alors que la distance minimale prescrite est de 2,0 m (distance insuffisante de 2,0 m). Il souhaite aussi permettre la réduction de la longueur des cases de stationnements parallèles à 6,20 m, alors que la dimension minimale prescrite est de 6,50 m (longueur insuffisante de 0,3 m), le tout tel qu'illustré au plan numéro 2781 produit par Marcel Pineault, arpenteur-géomètre, en date du 12 février 2014.

CONSIDÉRANT l'avis public donné conformément aux dispositions de l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure porte sur les articles 62 et 63 du règlement de zonage numéro 712-00-2013.

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la minute 428-06-14, le Comité Consultatif d'Urbanisme a recommandé au conseil municipal d'accepter la dérogation mineure proposée, avec la condition suivante :

- Que le propriétaire s'engage à aménager, entretenir et maintenir l'emprise municipale, située entre les deux entrées charretières et les cases de stationnement proposées, de la façon suivante :
 - Sur une bande de 1,0 m de large, contigu à la limite avant du terrain et allant d'une entrée charretièrre à l'autre, aménager l'un des deux types de plantations suivants :
 - Sur une base de paillis de cèdre, une plantation de graminées

- Sur une base de paillis de cèdre, une plantation d'arbustes dont la hauteur à maturité n'excède pas 1,2 m
- et installer une bordure de béton sur les trois côtés de cette portion d'aménagement (les extrémités se terminant en biseau)
- Sur le reste de la superficie de l'emprise, installer de la tourbe (sans bordure de béton)
 - Les sections de la bordure de béton exigée, situées vis-à-vis les puisards existants, pourront être abaissées au niveau du pavage pour permettre l'écoulement de l'eau de surface vers ceux-ci

Malgré cette exigence, la Municipalité décline toute responsabilité suite au bris de ces aménagements situés dans son emprise, qui aurait été causé par l'entretien normal de la voie publique.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Vermette, appuyé par monsieur le conseiller Mario McDuff et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Amable accepte et accorde la demande de dérogation mineure numéro 2014-004-DM – 541 rue Charbonneau, visant à permettre la localisation des cases de stationnement à 0,0 m de la ligne avant, alors que la distance minimale prescrite est de 2,0 m (distance insuffisante de 2,0 m), ainsi qu'à permettre la réduction de la longueur des cases de stationnements parallèles à 6,20 m, alors que la dimension minimale prescrite est de 6,50 m (longueur insuffisante de 0,3 m), le tout tel qu'illustré au plan numéro 2781 produit par Marcel Pineault, arpenteur-géomètre, en date du 12 février 2014, mais à la condition suivante :

- Que le propriétaire s'engage à aménager, entretenir et maintenir l'emprise municipale, située entre les deux entrées charretières et les cases de stationnement proposées, de la façon suivante :
 - Sur une bande de 1,0 m de large, contigu à la limite avant du terrain et allant d'une entrée charretière à l'autre, aménager l'un des deux types de plantations suivants :
 - Sur une base de paillis de cèdre, une plantation de graminées
 - Sur une base de paillis de cèdre, une plantation d'arbustes dont la hauteur à maturité n'excède pas 1,2 m

et installer une bordure de béton sur les trois côtés de cette portion d'aménagement (les extrémités se terminant en biseau)
 - Sur le reste de la superficie de l'emprise, installer de la tourbe (sans bordure de béton)
 - Les sections de la bordure de béton exigée, situées vis-à-vis les puisards existants, pourront être abaissées au niveau du pavage pour permettre l'écoulement de l'eau de surface vers ceux-ci

Malgré cette exigence, la Municipalité décline toute responsabilité suite au bris de ces aménagements situés dans son emprise, qui aurait été causé par l'entretien normal de la voie publique.

Le terrain porte les numéros de lots 213-65 et 213-230 ptie au cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Julie, dans la zone I-31.

Adoptée

76-04-14

Avis de motion - Règlement numéro 699-01-2014 amendant le règlement sur les permis et certificats numéro 699-00-2012 afin d'y apporter une modification relative au professionnel habilité à préparer des documents pour l'obtention d'un certificat d'autorisation pour la construction, l'aménagement ou la modification d'un dispositif d'évacuation, de réception ou de traitement des eaux usées de cabinets d'aisance ou des eaux ménagères visé par le règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (R.R.Q., c. Q-2, r. 22) et d'établir la durée de différents permis et certificats.

AVIS DE MOTION est donné par monsieur le conseiller Mario McDuff

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement numéro 699-01-2014 amendant le règlement sur les permis et certificats numéro 699-00-2012 afin d'y apporter une modification relative au professionnel habilité à préparer des documents pour l'obtention d'un certificat d'autorisation pour la construction, l'aménagement ou la modification d'un dispositif d'évacuation, de réception ou de traitement des eaux usées de cabinets d'aisance ou des eaux ménagères visé par le règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (R.R.Q., c. Q-2, r. 22) et d'établir la durée de différents permis et certificats.

Adoptée.

77-04-14

Embauche - Aide-inspecteur des bâtiments (temps plein, poste temporaire).

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu pour la Municipalité d'embaucher un aide-inspecteur des bâtiments (temps plein, poste temporaire), compte tenu des besoins grandissants, particulièrement en période estivale, du Service de l'urbanisme;

CONSIDÉRANT que M. Louis-Philippe Paris a agi à titre d'aide-inspecteur des bâtiments durant la saison estivale 2013;

CONSIDÉRANT l'évaluation de rendement de M. Louis-Philippe Paris réalisée par le directeur du Service de l'urbanisme en date du 18 septembre 2013 et recommandant de nouveau son embauche pour l'été 2014;

CONSIDÉRANT l'intérêt démontré par M. Louis-Philippe Paris pour occuper de nouveau ce poste d'aide-inspecteur des bâtiments durant la saison estivale 2014;

CONSIDÉRANT le rapport de recommandation du directeur du Service de l'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Monique Savard, appuyé par monsieur le conseiller Mario McDuff et résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE PROCÉDER à l'embauche de M. Louis-Philippe Paris à titre d'aide-inspecteur des bâtiments (temps plein, poste temporaire) pour la période estivale 2014, celui-ci devant entrer en fonction le 5 mai 2014 et poursuivre jusqu'à son retour aux études, soit jusqu'au 29 août 2014 environ, étant convenu que la période de travail de M. Paris pourrait être prolongée de quelques jours durant la saison scolaire en fonction des besoins de la Municipalité et de la disponibilité de M. Paris durant sa session scolaire.

Adoptée

Courrier reçu:

a) Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) :

- Bulletin Perspective Grand Montréal – Mars 2014.
- Document de présentation – Communauté métropolitaine de Montréal – Janvier 2014.

b) Municipalité régionale de comté (MRC) de Marguerite-D'Youville :

- Procès-verbal - Séance ordinaire du conseil de la MRC du 19 février 2014.

VARIA

S/O.

Période de question des citoyens

Un citoyen de la rue Drapeau, explique au conseil qu'il doit vendre sa résidence et la quitter au mois de mai prochain, mais que des problèmes liés au zonage agricole pourraient retarder cette transaction, ce qui lui causerait des inconvénients sérieux ainsi qu'aux acheteurs, lesquels doivent absolument déménager / emménager à la date convenue. La Municipalité peut-elle l'aider?

- Le conseil invite le citoyen à lui laisser ses coordonnées afin que le Service de l'urbanisme prenne rapidement contact avec lui afin de voir ce qu'il en est.

Un citoyen de la rue Joliette pose des questions quant aux travaux de resurfaçage octroyés par résolution, les endroits touchés, le type de travaux et leur étendue.

- Le conseil répond aux questions du citoyen.

Un citoyen de la rue du Souvenir pose des questions au sujet de la portée du mandat donné à Varennes quant au projet de Centre Multisports régional. Il ne voudrait pas que la Municipalité soit traitée injustement par ses partenaires dans ce processus.

- Le conseil répond aux questions du citoyen.

Le même citoyen pose des questions au sujet de la portée du contrat de coupe de gazon octroyé par le conseil, considérant également le contrat octroyé pour l'achat d'une tondeuse de finition tractée. Il désire aussi en savoir plus sur les tâches de l'horticulteur qui sera engagé par la Municipalité.

- Le conseil répond aux questions du citoyen.

Le même citoyen demande ce qui sera fait par la Municipalité au sujet des dépressions et accumulations d'eau sur la rue Principale et dans ses fossés, liées au dégel, et voudrait enfin savoir s'il reste présentement des immeubles

de la Municipalité en vente pour taxes impayées.

- Le conseil et la directrice générale répondent aux questions du citoyen.

Un citoyen de la rue Bourgeois demande quelle sera en pourcentage l'implication de la Municipalité dans le projet de Centre multisports régional. Il se demande également quels seront les coûts de construction et si le projet envisagé sera rentable.

- Le conseil répond aux questions du citoyen.

Un citoyen de la rue Brion revient sur la résolution d'embauche d'un horticulteur pour savoir s'il s'agit d'un poste nouvellement créé. Il s'interroge également sur les coûts d'entretien des patinoires, qu'il trouve élevés en comparaison avec ceux découlant du contrat octroyé pour la coupe de gazon.

- Le conseil répond aux questions du citoyen.

Une question est posée au sujet du processus d'embauche de l'aide-inspecteur en bâtiments pour la période estivale.

- Le conseil répond à la question.

Un citoyen de la rue Principale suggère enfin au conseil de s'assurer de nouveau ce printemps de faire bloquer l'accès au bout de la rue Edmond (section non pavée), le tout afin d'éviter que cette section ne soit trop endommagée par le passage des véhicules pendant le dégel.

- Le conseil prend bonne note de cette suggestion.

78-04-14

Levée de la séance

L'ordre du jour ayant été épuisé, il est proposé par madame la conseillère Clairette Gemme McDuff, appuyé par monsieur le conseiller Mario McDuff et résolu à l'unanimité des conseillers présents de mettre fin à la présente séance du conseil.

La séance du conseil est levée à 21 h 05.

Adoptée.

Je, François Gamache, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.